

Règlement intérieur

Concernant les temps d'activités périscolaires

PREAMBULE

Les temps d'activités périscolaires (TAP) représentent un enjeu majeur participant à la réussite éducative des enfants.

A travers les TAP, la commune de Chamboulive propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles, artistiques, éducation à la citoyenneté, au développement durable,...)

Ces activités sont facultatives et gratuites mais nécessitent un engagement de fréquentation. Le présent règlement a pour but de fixer les grandes règles de fonctionnement des TAP.

Les TAP sont organisés par la commune et placés sous sa responsabilité dès la fin des temps d'enseignements.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

PS, MS, GS, CP :

	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
9h-12h	Classe	Classe		Classe	Classe		Classe
12h-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne
13h30 - 16h30	Classe	TAP (45 mn)	APC		TAP (45 mn)	APC	Classe
	16h	14h15			14h15		15h30
	TAP (30 mn)	Classe			Classe		TAP (1h)

CE1, CE2, CM1, CM2 :

	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
9h-12h	Classe	Classe		Classe	Classe		Classe
12h-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne
13h30 - 16h30	Classe	Classe			Classe		Classe
	16h	15h45			15h45		15h30
	TAP (30 mn)	TAP (45 mn)	APC		TAP (45 mn)	APC	TAP (1h)

FONCTIONNEMENT

L'encadrement et la surveillance des enfants pendant les TAP sont assurés par les personnels municipaux ainsi que des intervenants extérieurs ou associations. Tout le personnel intervenant sur les TAP est placé sous responsabilité de la commune.

L'espace d'accueil des enfants sur le temps périscolaire est situé dans l'enceinte de l'école, dans la salle polyvalente ou celles du centre de loisirs.

Des sorties ponctuelles pourront être organisées en fonction des activités, les parents seront avertis.

Accueil sur les activités de début d'après-midi

L'enfant sera accueilli à partir de l'heure prévue sur le planning.

Les enfants déjeunant à la cantine scolaire sont confiés par les enseignants au personnel de la mairie qui disposera à cet effet d'une liste d'enfants.

Les enfants ne déjeunant pas à la cantine scolaire sont confiés par les parents au personnel de la mairie.

Accueil sur les activités de fin d'après-midi

Les enfants accueillis sur ce temps sont confiés par les enseignants au personnel de mairie qui disposera à cet effet d'une liste d'enfants.

Il est important que les enfants concernés aient été informés par leurs parents du fait qu'ils restent en périscolaire.

Dans un souci de sécurité aucun parent ne sera autorisé à récupérer son enfant avant la fin des TAP, sauf raison majeure.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les TAP ne sont pas obligatoires, ils sont assurés gratuitement sous conditions d'inscriptions.

L'inscription au TAP vaut acceptation du présent règlement.

Les inscriptions se font par trimestre via le cahier de liaison de votre enfant.

Les parents pourront formuler le choix d'une inscription à l'année.

Pour toute inscription au TAP, il est indispensable de remplir dûment la fiche de renseignements et de la retourner signée auprès de l'école, dans le cahier de liaison de l'enfant, avant la date indiquée.

Pour des raisons de sécurité, seuls les enfants expressément inscrits par les parents seront admis.

Les enfants non récupérés par leurs parents et non inscrits aux TAP y seront intégrés d'office.

L'enfant ne pourra quitter l'établissement avant 16h30.

ASSURANCE

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service périscolaire. Il revient à chaque parent de prévoir une assurance en responsabilité civile pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement de ce service.

La commune se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un vêtement ou objet personnel de l'enfant.

SORTIE DES ENFANTS :

La sortie des enfants se fera par le portail du haut de l'école. Les parents n'auront pas la possibilité de récupérer leur enfant avant la fin des TAP.

REGLES DE BONNE CONDUITE :

Les élèves inscrits au TAP sont tenus de respecter les règles élémentaires de politesse et de respect envers les adultes et les autres enfants.

Les enfants doivent respecter les consignes données par le personnel encadrant.

En cas de comportement inadapté d'un enfant perturbant le groupe, l'équipe encadrant les TAP en informera la coordonnatrice des TAP.

Cette dernière en lien avec l'élue en charge des affaires scolaires et le maire prendra les mesures adaptées. Selon la gravité des faits une exclusion temporaire, voire une exclusion définitive, pourra être décidée.

MESURES D'URGENCE ET DE SECOURS :

Aucun médicament ne peut être administré par l'équipe encadrant, excepté dans le cas du protocole de soins ou d'urgence.

Un protocole de soins et d'urgence précise la conduite à tenir en cas de blessures ou de problèmes de santé. Tout soin sera notifié sur un cahier et le parent ou la personne venant chercher l'enfant en sera informé.

En cas d'accident grave ou de troubles physiques sérieux, le personnel doit faire appel :

- Au SAMU : tél. 15

- Aux pompiers : tél. 18

- Prévenir la Mairie qui préviendra les parents

Le fonctionnement des TAP est sous la responsabilité de Monsieur le Maire,

Marion Neyrat-Dusson est l'élue en charge des affaires scolaires,

Isabelle Doulcet est désignée coordonnatrice des TAP.

Le présent règlement entrera en vigueur à la date du 1^{er} septembre 2017. Il est remis à chaque famille.

Le présent règlement qui prend effet au 1^{er} septembre n'a pas un caractère définitif. Il pourra être modifié suivant les besoins du temps périscolaire.

Fait à Chamboulive le,

Le Maire,

----- ✂
REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

COUPON A RETOURNER A LA MAIRIE DANS LE CAHIER DE LIAISON DE L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Parent de l'enfant :

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et l'accepte

Date et signature